



Pays de Montbéliard Agglomération

EXINCOURT - GRANDE RUE

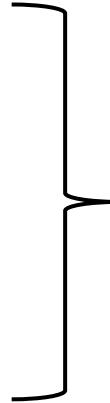
TRAVAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Réunion publique du 19 janvier 2026

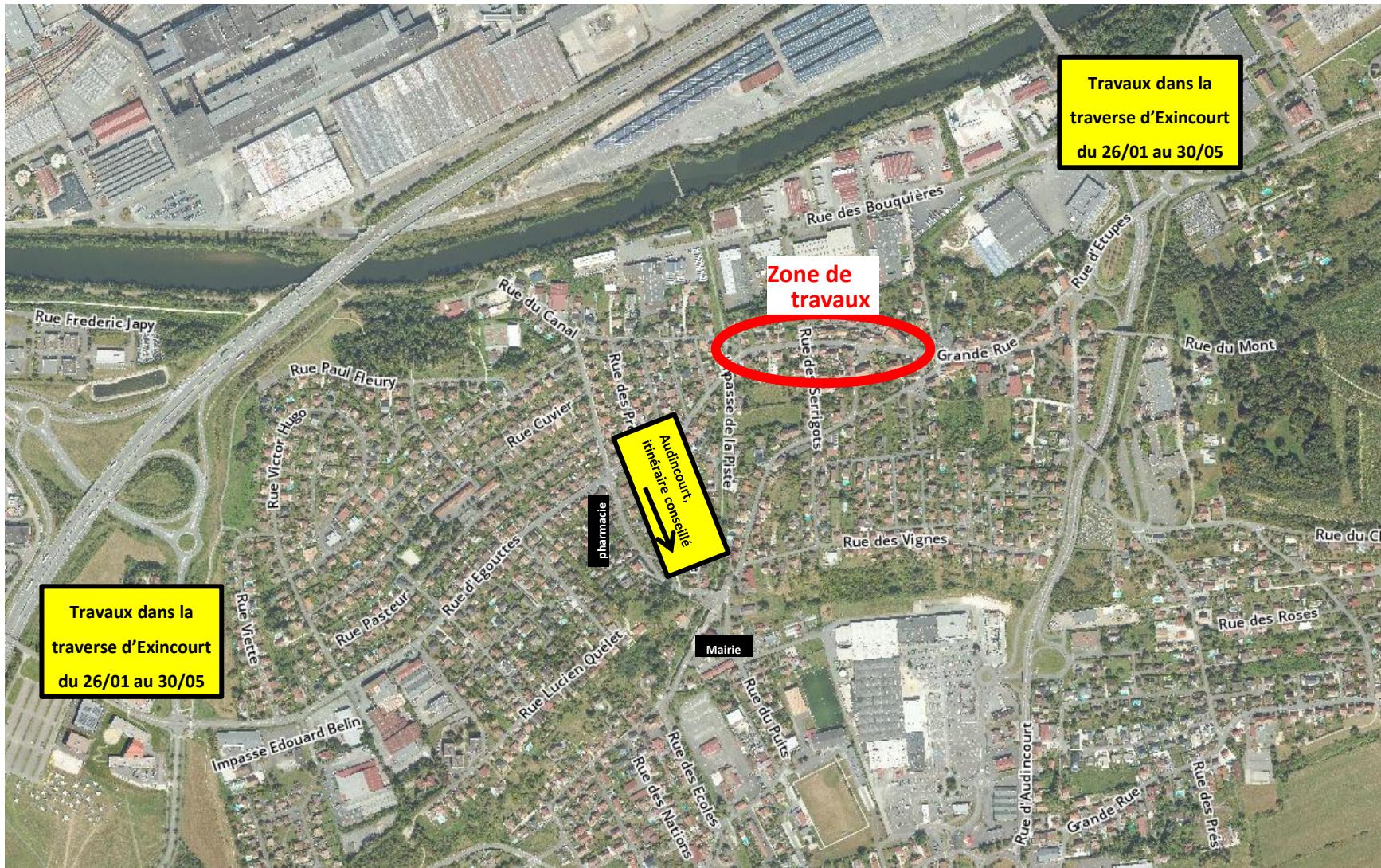
Plan de Repérage des travaux



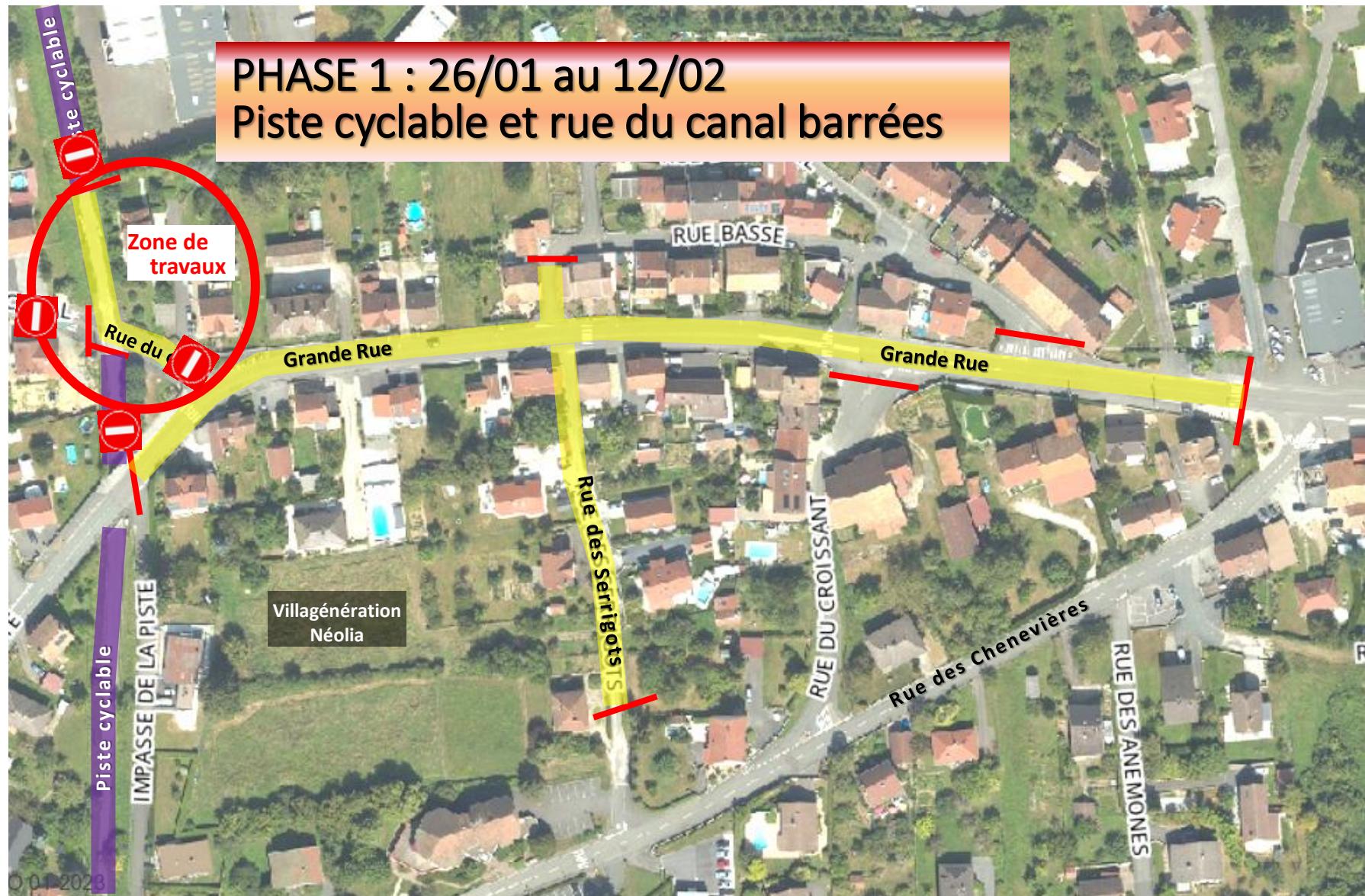
Organisation et durée du chantier

- Renouvellement de la canalisation d'eau potable (500 ml) et des branchements (env. 30)
 - Pose d'un réseau d'eaux usées Grande Rue et rue Serrigots – 450 ml (mise en séparatif – 18 branchements)
 - Environ 4 mois de travaux :
 - > **démarrage le 26 janvier 2026**
 - > fin des travaux : fin mai 2026
 - Gestion des travaux Grande Rue **avec alternat par feux tricolores**
 - Moyens humains et techniques : Entreprise CLIMENT TP
 - 1 chef de chantier + 8 ouvriers / 2 pelles et 1 mini-pelle / 2 camions /
 - 1 chargeuse / ponctuellement 1 camion aspiratrice
 - Horaires chantier : 8h – 12 h / 13h – 17h
- 
- Budget des travaux :**
750 000 €HT

Signalisation entrées d'agglomération

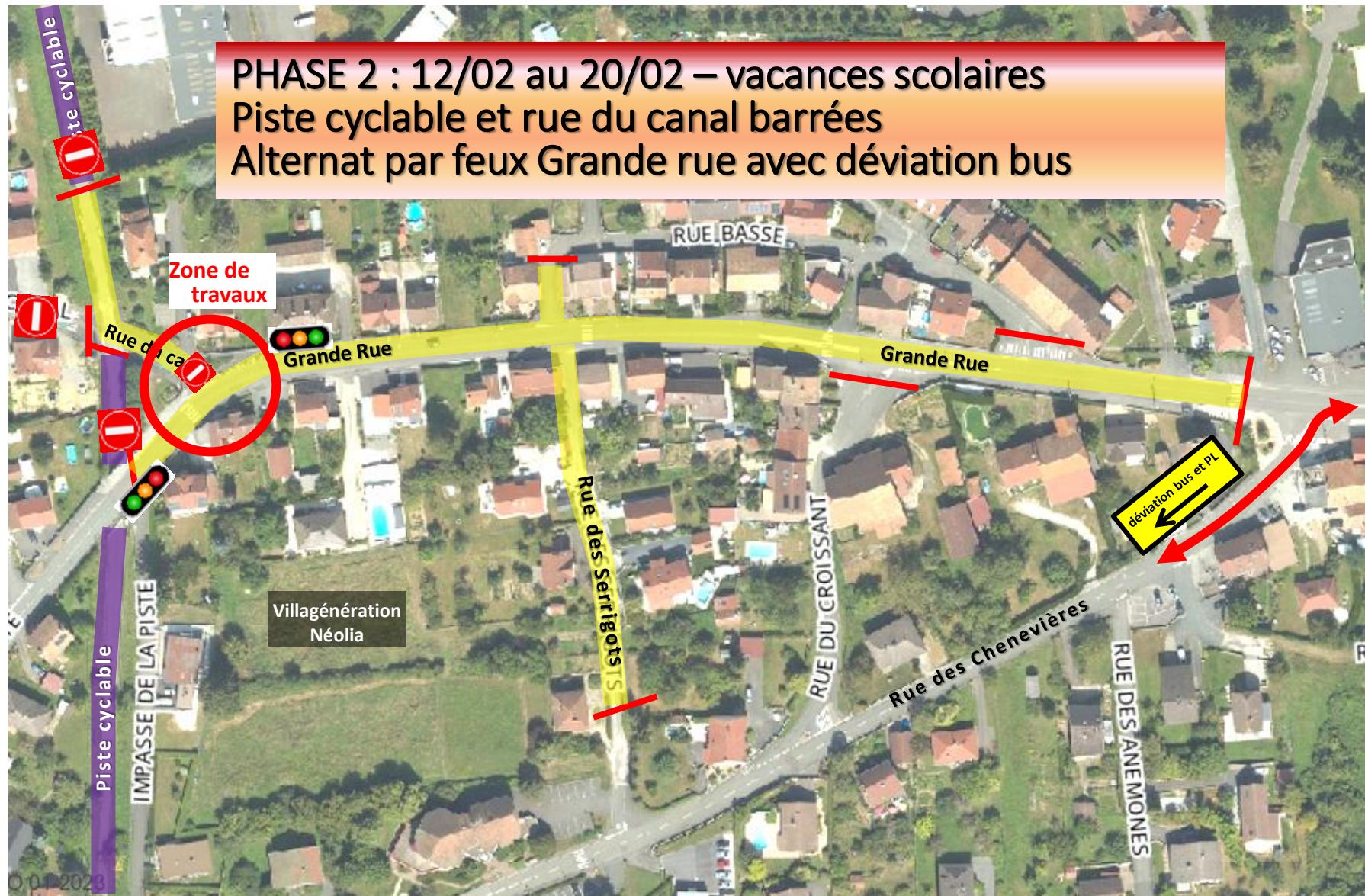


Phasage des travaux



Phasage des travaux

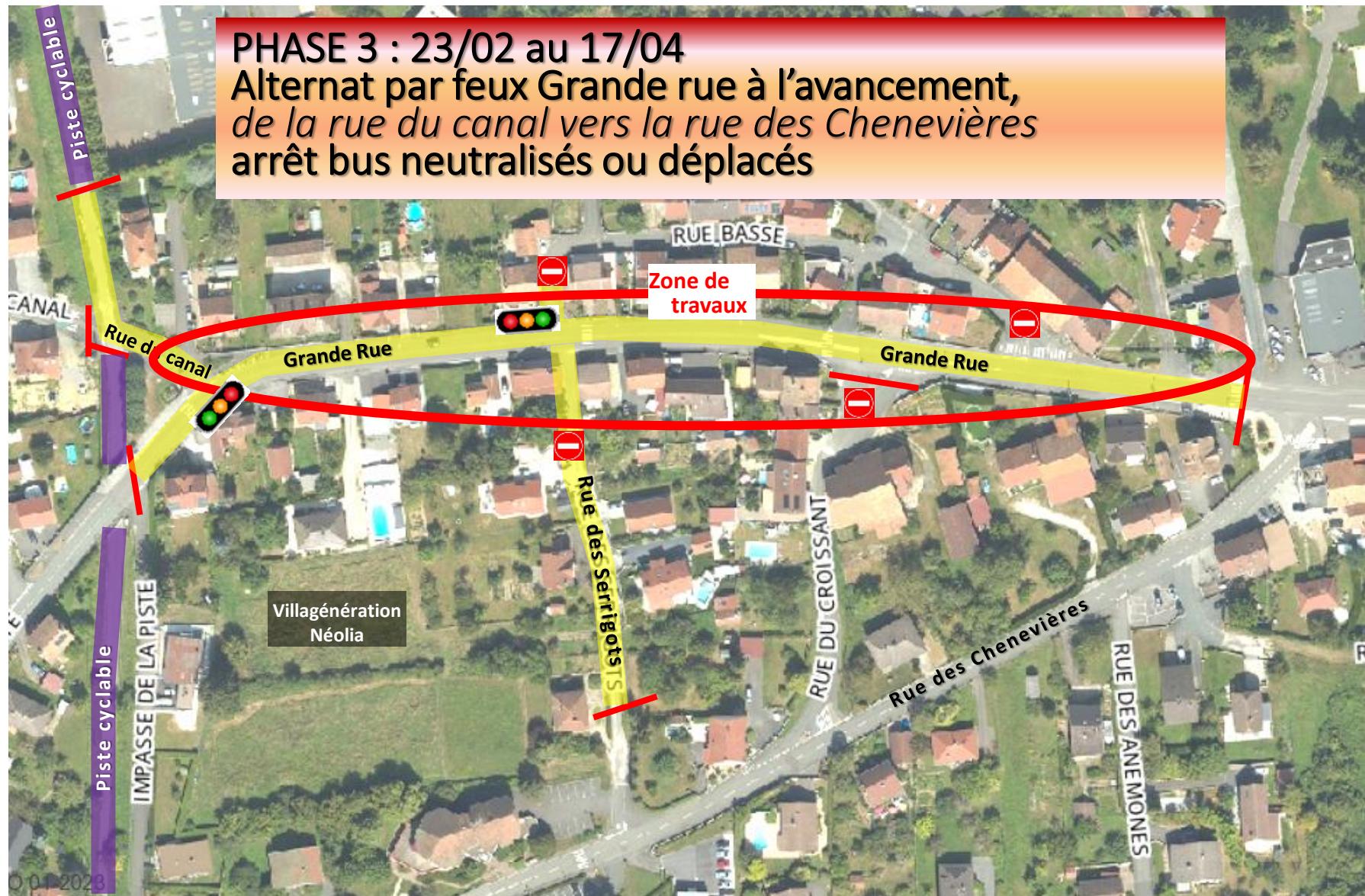
PHASE 2 : 12/02 au 20/02 – vacances scolaires
Piste cyclable et rue du canal barrées
Alternat par feux Grande rue avec déviation bus



Phasage des travaux

PHASE 3 : 23/02 au 17/04

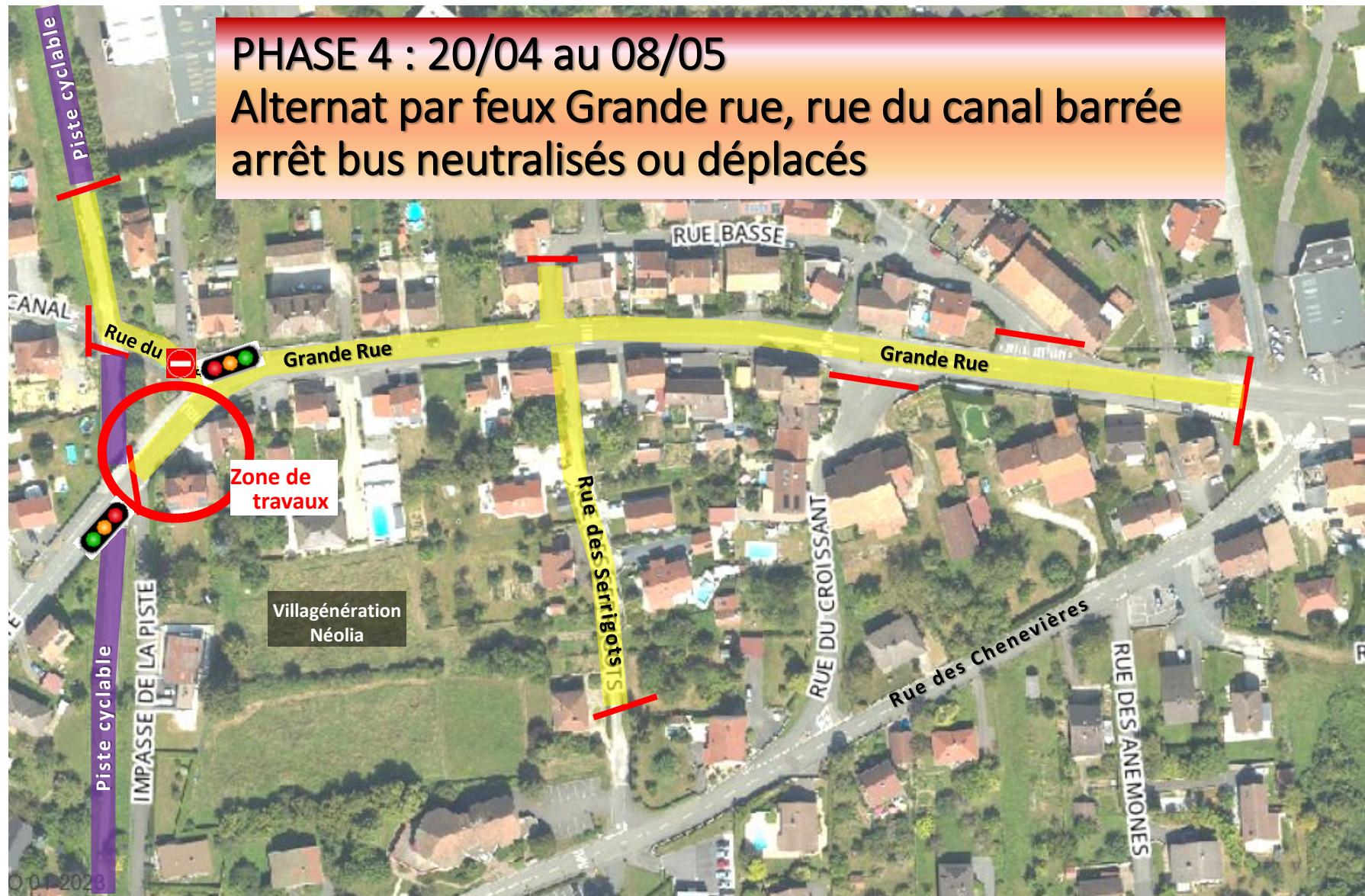
Alternat par feux Grande rue à l'avancement,
de la rue du canal vers la rue des Chenevières
arrêt bus neutralisés ou déplacés



Phasage des travaux

PHASE 4 : 20/04 au 08/05

Alternat par feux Grande rue, rue du canal barrée
arrêt bus neutralisés ou déplacés

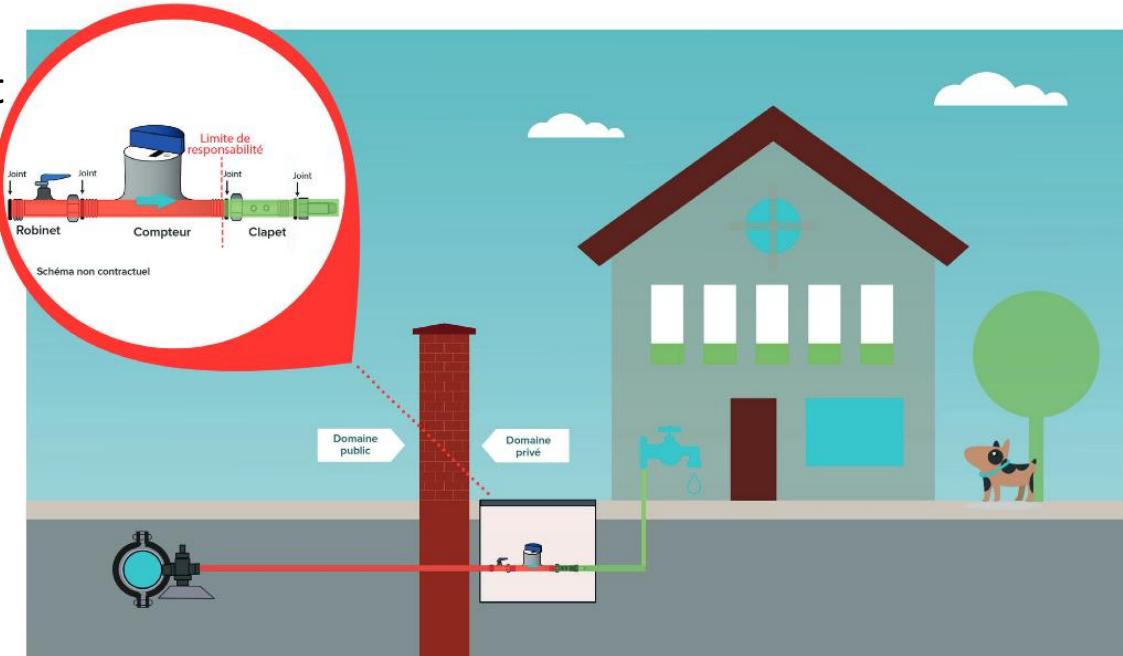


Phasage des travaux



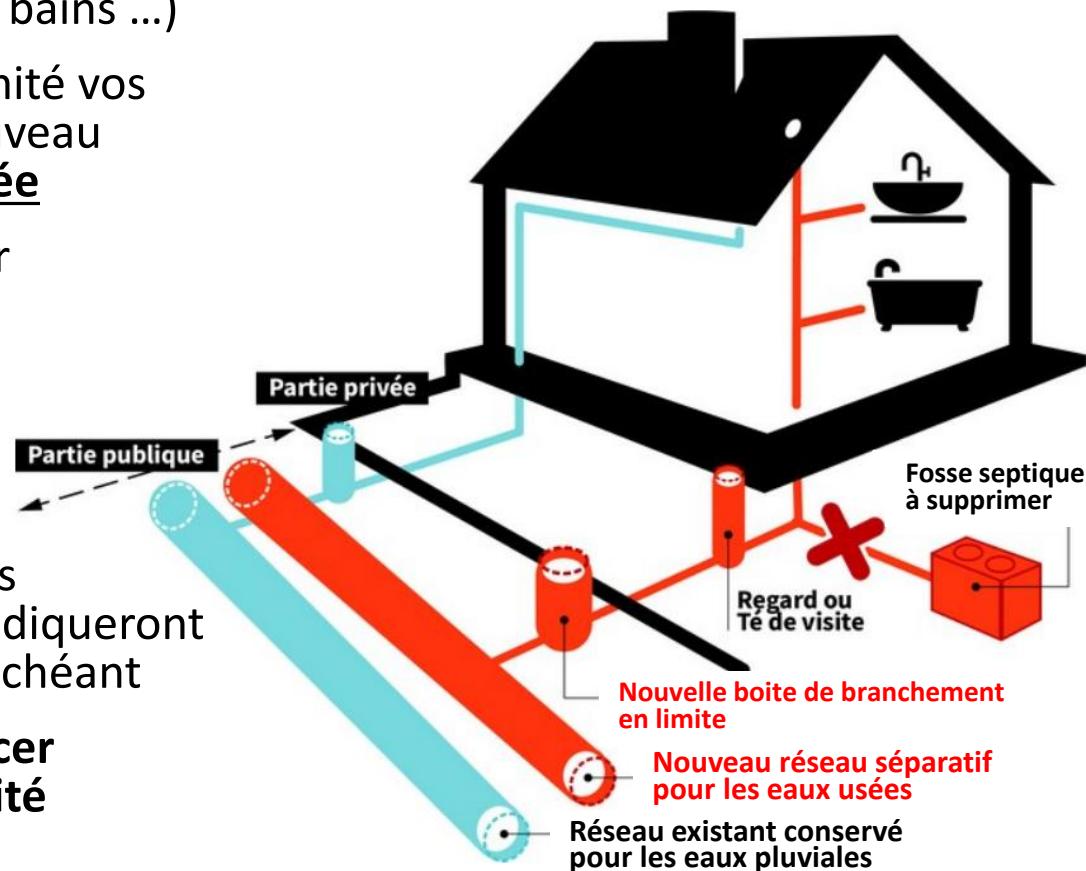
Renouvellement des branchements d'eau potable

- Une fois la nouvelle conduite d'eau posée, et mis en eau, les branchements des différentes habitations sont repris entièrement jusqu'au compteur existant donc parfois en domaine privé.
- S'il le compteur est actuellement dans votre maison, il sera déplacé en limite du domaine public / privé dans un nouveau regard compteur isotherme
- Des enquêtes sont réalisées préalablement par l'exploitant Eau du Pays de Montbéliard avec prise de rendez vous.
**un unique numéro
03 81 90 25 25**
- Il y aura quelques coupures d'eau ponctuelles : communication en amont par flyers ou phoning.
- **Aucun frais à charge des usagers**



Mise en séparatif du réseau d'assainissement

- Le nouveau réseau d'assainissement est destiné à recevoir uniquement les eaux usées (toilettes, cuisine, salle de bains ...)
- Obligation de mettre en conformité vos raccordements privés sur ce nouveau réseau **dans un délai d'une année**
- Les eaux de pluies sont à infiltrer sur le terrain, où peuvent rester dans le réseau existant qui est conservé, mais sans mélange avec les eaux usées.
- Des agents de PMA viendront contrôler le raccordement de vos installations sanitaires et vous indiqueront ce qu'il convient de faire le cas échéant
- **C'est à vous de réaliser et financer les travaux de mise en conformité**



Maisons concernées pour l'eau / assainissement

eau potable

assainissement

